

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 FEVRIER 2019**

**Convocation du 11 février 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quinze février à seize heures trente, le Conseil Municipal de Sampzon légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon VENTALON, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Danielle BARDIN, André CALVO, Patrick DALED, Julien GUEPRATTE, Annette MAUSES, Raymond OZIL, Christian PESCHAIRE, Patrick SERRET, Alain SUREL, Yvon VENTALON

**ÉTAIT ABSENT**:

Bernard CHAMPETIER,

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** :

Alain SUREL

**Ordre du jour** :

- 1- Marché travaux parking**
- 2- Marché travaux restaurant-bar-commerce multiservices**
- 3- Questions diverses**

**DEL0115022019**

**« MARCHE DE TRAVAUX PARKING »**

La mairie de Sampzon ayant décidé d'aménager le parking de la mairie (aménagement parking -city stade - Jeux pour enfants - Construction d'un mur de soutènement), elle a confié au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA) le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un cœur de bourg avec un bistrot de Pays, une place publique et une aire multisports après délibération en date du 25 janvier 2017.

Dans ce cadre, le bureau d'études NALDEO a été désigné en tant que maître d'œuvre.

A l'issue des études de maîtrise d'œuvre, une consultation pour désignation de l'entreprise pour le marché de travaux a été lancée et publiée sur la plateforme ACHATPUBLIC le 28 janvier 2019.

Deux dossiers ont été reçus enregistrés, la maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des dossiers de candidatures et d'offres afin d'en vérifier la conformité administrative et d'en établir une présentation analytique.

La maîtrise d'œuvre a procédé à l'examen des candidatures et des offres en classant l'entreprise SARL GIBOUX FRERES comme entreprise la mieux disante selon le règlement de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur a décidé, de proposer l'attribution du marché du lot unique : Construction d'un mur de soutènement sur le parking de la mairie à l'entreprise SARL GIBOUX Frères pour un montant de 51 988 € HT (62 385,60 € TTC).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution du marché de travaux à l'entreprise SARL GIBOUX Frères.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer les marchés et à demander les subventions afférentes au montant des travaux qui en résulte.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, au SDEA, pour information et suite à donner ainsi qu'à Monsieur le Trésorier pour sa comptabilité.

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

**DEL0215022019**

**« MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'ÉQUIPEMENT DE LA CUISINE ET DU RESTAURANT BAR MULTI SERVICES »**

La mairie de Sampzon ayant décidé d'équiper la cuisine et le bar du bistrot de Pays, elle a confié au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA) le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un cœur de bourg avec un bistrot de Pays, une place publique et une aire multisports après délibération en date du 25 janvier 2017.

Dans ce cadre, le bureau d'études cuisine MD RESTHO CONSULTANTS a été désigné en tant que maître d'œuvre.

A l'issue des études de maîtrise d'œuvre, une consultation pour désignation de l'entreprise pour le marché de travaux a été lancée et publiée sur la plateforme ACHATPUBLIC le 3 janvier 2019.

2 dossiers ont été reçus enregistrés, la maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des dossiers de candidatures et d'offres afin d'en vérifier la conformité administrative et d'en établir une présentation analytique.

La maîtrise d'œuvre a procédé à l'examen des candidatures et des offres en classant l'entreprise FROID CUISINE ARDECHE comme entreprise la mieux disante selon le règlement de la consultation.

Le pouvoir adjudicateur a décidé, de proposer l'attribution du marché du lot unique : Equipement de Cuisine à l'entreprise FROID CUISINE ARDECHE pour un montant de 69 307,83 € HT en retenant les variantes suivantes :

- Variante n°PSE 1 partielle : 2 vestiaires uniquement
- Variante n°PSE 5 : cellule de refroidissement
- Variante n°PSE 6 : équipement du bar sauf la machine à café et le moulin à café.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'attribution du marché de travaux à l'entreprise FROID CUISINE ARDECHE.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer les marchés et à demander les subventions afférentes au montant des travaux qui en résulte.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, au SDEA, pour information et suite à donner ainsi qu'à Monsieur le Trésorier pour sa comptabilité.

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Licence IV**
  - Acquisition par la commune d'une licence IV
  
- **Contentieux LEHMAN/ STEVENS/ COMMUNE**
  - Les travaux sur le terrain ont été réalisés
  - Passage du géomètre

**La séance est levée à 17h30**

Le secrétaire de séance,  
Alain SUREL

Le Maire,  
Yvon VENTALON